

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	18.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Fiskalpolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Standesinitiative
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Dupraz, Laure
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Dupraz, Laure; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Fiskalpolitik, Standesinitiative, 1998 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Banken	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Allgemeiner Umweltschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
StHG	Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden
DBG	Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
LHID	Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Banken

STANDESINITIATIVE
DATUM: 28.10.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

En s'inspirant de l'change automatique de renseignement en matire fiscale (EAR), le canton de Berne propose,  travers une initiative cantonale, la mise en place d'un **change de donnes financires  l'intrieur du pays**. Une telle mesure induit des modifications de la loi fdrale sur l'impt fdral direct (LIFD) et de la loi fdrale sur l'harmonisation des impts directs des cantons et des communes (LHID). Selon le canton de Berne, un change de donnes financires n'abrogerait pas le secret bancaire car les administrations cantonales sont soumises au secret fiscal. Par contre, cela faciliterait la procdure de dclaration d'impt et renflouerait les budgets de la Confdration et des cantons, grce  la dclaration de valeurs patrimoniales non dclares.

La Commission de l'conomie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a prconis le rejet de l'initiative cantonale par 9 voix contre 4. Elle estime le timing inopportun car des discussions sur la rforme de l'impt anticip son en cours. ¹

STANDESINITIATIVE
DATUM: 16.12.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil des Etats a refus de donner suite**  l'initiative cantonale qui visait un **change de donnes financires  l'intrieur du pays**. Les snateurs et snatrices se sont alignes, par 26 voix contre 13 et 1 abstention, sur la recommandation de la majorit de leur Commission de l'conomie et des redevances (CER-CE) qui estimait judicieux d'attendre les dbats sur la rforme de l'impt anticip et doutait de l'approbation des cantons.  l'inverse, une minorit de la CER-CE, emmene par la gauche, tait en faveur de l'initiative du canton de Berne considrant qu'un change de donnes  l'intrieur du pays renforcerait la cohrence du systme fiscal et hausserait les recettes fiscales. ²

STANDESINITIATIVE
DATUM: 23.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Les **donnes financires** ne seront pas **changes  l'intrieur du pays**. En effet, la majorit de la Commission de l'conomie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a recommand le rejet de l'initiative cantonale bernoise par 14 voix contre 9.  l'inverse, une minorit, emmene par des dputs et dputes socialistes et vertes, a recommand l'adoption. Des arguments similaires  ceux de la CER-CE ont t avancs. D'un ct, la majorit a prcis que le timing tait inopportun et que la priorit devait tre donne  la protection de la sphre prive et  la rforme de l'impt anticip (21.024). D'un autre ct, la minorit a soulign les gains fiscaux pour les finances publiques. En chambre, l'**initiative cantonale a t rejete** par 97 voix contre 81. Les voix de l'UDC (50), du PLR (19), du groupe du Centre (22) et du PVL (6) ont fait pencher la balance. ³

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Allgemeiner Umweltschutz

STANDESINITIATIVE
DATUM: 24.06.1998
LAURE DUPRAZ

Le Conseil national a rejet une **initiative** du **canton de Lucerne** demandant aux Chambres fdrales d'engager au plus vite une rforme de la fiscalit pour la rendre plus cologique. L'initiative rclamait que soient mises en place, dans les principaux domaines d'atteinte  l'environnement, des incitations financires pour encourager un comportement plus respectueux envers l'environnement. L'introduction progressive d'une taxe sur l'nergie devait remplacer peu  peu l'impt fdral ou d'autres charges fiscales analogues. La rforme devait tre neutre d'un point de vue budgtaire et ne pas dvelopper de distorsions de concurrence au profit d'entreprises trangres. La commission de l'conomie et des redevances (CER) a rappel qu'en accord avec le chef du Dpartement fdral des finances, la mise en oeuvre d'une rforme fiscale  court terme devait tre place dans le contexte gnral de l'assainissement des finances fdrales. Elle souligna que le financement des tches de la Confdration et celui des assurances sociales,  long terme, taient deux objectifs prioritaires. Aussi, il lui parut

hors de propos de réaliser simultanément l'objectif budgétaire 2001 et la réforme fiscale écologique. La CER ne nia pas l'opportunité d'une telle réforme, mais souhaita laisser à l'exécutif le soin d'en déterminer les étapes de réalisation. Le Conseil national a donc décidé de ne pas donner suite à l'initiative. Toutefois, il a transmis une motion de sa CER, demandant à l'exécutif d'orienter les recettes fédérales en fonction du développement durable et de présenter au parlement en 2001 au plus tard un **message relatif à une réforme fiscale écologique**, tenant compte de la nécessité de modifier la Constitution pour sa mise en oeuvre. La réforme écologique devra taxer la consommation d'énergies non renouvelables et/ou la pollution de l'environnement et permettre de rendre le facteur travail moins onéreux. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à accepter la motion (97.3547).⁴

1) Communiqué de presse CER-CE du 28.10.2020

2) BO CE, 2020, p.1407; Communiqué de presse CER-CE du 28.10.2020; Rapport CER-CE du 26.10.2020

3) BO CN, 2021, pp.1865 s.; Communiqué de presse CER-CN du 07.09.2021; Rapport CER-CN du 07.09.2021

4) BO CN, 1998, p. 1347 ss.; BO CN, 1998, p. 1351 ss.